

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/16

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 25 février 2026	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE NOLLET Laurie, PLATHEY Pierre, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MARTINOT Noémie, BENCADI Karim, MORIN DESMURS Michèle, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BUSSEUIL Georges, MATHUS Véronique, MUNCH Armelle
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 15	
Nombre de suffrages exprimés : 17	Procurations : BOUCLIER Florence à <i>MORIN DESMURS Michèle</i> , DESCHARNE Samuel à <i>Nathalie CLEMENT</i>
Votes Pour : 17	
Vote Contre : 0	Excusés : Pascal CLEMENT
Abstentions : 0	

Absents : DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

Objet : Enveloppe indemnitaire annuelle

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient, chaque année, de fixer l'enveloppe budgétaire maximale dont le Maire pourra disposer et attribuer à chaque agent par arrêté individuel.

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe annuelle du régime indemnitaire pour 2026 est estimée à 76 200€ et se décompose comme suit :

- IFSE (part fixe liée aux fonctions) : 57 700€
- CIA (part variable liée à la manière de servir) : 7 300€
- Prime de fin d'année : 11 200€

Compte-tenu des recrutements à venir, il convient de proposer une enveloppe de 76 200€.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de cette enveloppe.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE** l'enveloppe du régime indemnitaire à 76 200€ pour l'année 2026,
- PRECISE** que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2026.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 10/03/2026
Acte publié sur le site internet le 12/03/2026
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,



D2026/38

cl